



AVIS DE PROMULGATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-R-290

Est, par la présente, donné par le soussigné, Janie Rondeau, greffière trésorière adjointe temporaire de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, que le Conseil municipal a adopté à sa séance régulière tenue le 1er août 2022 le règlement qui suit:

REGLEMENT numéro 2022-R-290 concernant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque municipale de Saint-Denis-sur-Richelieu

L'objet de ce règlement est de prévoir les modalités d'inscription, les heures d'ouverture, les règles de prêt du matériel ainsi que toutes les dispositions concernant l'ordre et le comportement attendu des usagers.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la Municipalité ou au bureau de celle-ci et il entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu ce 2 août 2022.

Janie Rondeau
Greffière trésorière adjointe temporaire